

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 49 (1957)
Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au milieu de l'année 1956, dix comités officiels différents examinaient, chacun de leur côté, un aspect différent du service.

Un comité créé en 1953 sous la présidence de M. C.-W. Guillebaud, économiste de l'Université de Cambridge, fut chargé d'examiner les dépenses actuelles et les dépenses prévues pour le service; il ne put découvrir aucune suggestion à faire pour trouver de nouvelles sources de revenus ou pour réduire de manière substantielle les dépenses annuelles du service. Il démontra que les dépenses réelles, compte tenu de la montée des prix, ne s'étaient accrues que dans une faible proportion depuis les années 1949-1954, bien que plusieurs des services sanitaires aient été étendus et nettement améliorés. *Ce comité en arriva donc à la conclusion qu'il serait prématuré, en 1956, d'opérer des changements fondamentaux dans la structure du service.* Voici un extrait du rapport rédigé par le comité:

« La structure du service national de santé édifiée par les lois de 1946 l'a été, en général, sur des bases solides si l'on considère l'aspect historique des services médicaux et sociaux de ce pays. Il est bien évident qu'il souffre de déficiences résultant de la répartition des fonctions entre les différentes autorités, ce qui arrive à créer un manque de coordination entre les différentes parties du service. Mais... même à l'heure actuelle, après sept années seulement de fonctionnement, le service marche infiniment mieux, en réalité, qu'il n'apparaît sur le papier. Le fait que nous soyons en mesure de faire cette déclaration constitue un tribut remarquable offert au sens de la responsabilité ainsi qu'aux efforts pleins de dévouement de la plus grande majorité de ceux engagés dans le service, ceci s'ajoutant à leur détermination de faire fonctionner au mieux le système actuel¹. »

Bibliographie

L'ouvrière, le travail aux pièces et le travail à la norme de temps, thèse présentée à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, par Renata Carugo. Editeur: Librairie Casagrande S. A., Bellinzzone.

Cette thèse a le singulier mérite d'être construite de façon scientifique, sans pour autant négliger l'aspect pratique du problème. Renata Carugo a travaillé comme ouvrière d'usine. Elle sait donc de quoi elle parle et ne s'est pas bornée à l'habituelle compilation plus ou moins complète qui est trop souvent le mérite essentiel de ce genre de travaux.

En onze chapitres, elle traite successivement de l'importance du travail féminin dans l'industrie suisse, des systèmes de rémunération, analyse les avantages et les inconvénients du travail aux pièces, présente l'opinion d'associations de

¹ Rapport du Comité d'enquête sur le Service national de santé. 9663. 1956. HASO. 9s.

travailleurs et d'employeurs sur le travail aux pièces et à la norme de temps de façon peut-être trop superficielle, c'est-à-dire en reproduisant les articles de foi de certaines organisations dont la propagande dépasse de loin les actions concrètes. En ce domaine particulièrement, il semble que l'auteur d'une thèse devrait davantage se fier à ses propres recherches plutôt qu'aux déclamations spéculatives qui sont le propre d'organisations trop enclines de confondre le verbiage et l'action. Deux enquêtes sur l'opinion des ouvrières qui travaillent aux pièces font l'objet d'un chapitre, dont le mérite est de transposer le lecteur dans la vie pratique et les préoccupations des femmes occupées à l'usine.

La productivité, l'intégration des travailleurs à l'entreprise, l'intéressement collectif, aussi bien dans l'intérêt de l'employeur que du travailleur, sont autant de chapitres qui inspirent à l'auteur la conclusion que « le travail automatique, rémunéré aujourd'hui aux pièces, sera effectué un jour par des machines et le rôle de l'homme sera celui de surveillant et de dirigeant des machines ». Ce qui nous conduit tout naturellement au seuil de l'automatisation, dont l'opinion publique commence à se préoccuper également dans notre pays. Mais c'est encore là de la musique d'avenir, qui doit engager les employeurs sociaux à donner, dans le présent déjà, la meilleure préparation professionnelle aux travailleurs rémunérés aux pièces, comme le suggère judicieusement l'auteur. M^{lle} Carugo a bien raison d'insister sur les méfaits d'une chasse à la production trop poussée, qui détraque trop souvent le système nerveux de l'ouvrière consciencieuse et scrupuleuse, pas toujours à l'abri du manque de psychologie de certains chefs volontiers enclins à confondre leur mission de conduire avec le rôle de gardes-chiourme.

Dans le dernier chapitre, l'auteur insiste encore sur la nécessité de reconnaître la primauté de l'humain, qui implique en effet la reconnaissance de la valeur du travail et le respect des ouvrières et même un effort pour faciliter les femmes qui ont des charges de famille. Les ingénieurs, les chefs, les assistantes sociales ont leur rôle à jouer dans cette entreprise qui sera rendue plus aisée si l'on favorise une large participation féminine aux commissions ouvrières. M^{lle} Carugo va encore plus loin, et nous l'en félicitons. Elle rappelle que les travailleuses devraient non seulement participer dans une plus grande mesure aux travaux des commissions ouvrières, « mais elles devraient se rendre compte de l'importance des syndicats pour défendre leurs intérêts ». Se fondant sur les statistiques de l'Union syndicale suisse, elle constate avec regret que sur 393 073 membres de l'Union syndicale en 1953, il n'y avait que 43 874 femmes. Sans doute le travail de ménagère, le provisoire de l'emploi en usine expliquent sans l'excuser cette fâcheuse abstention.

Ce passage est particulièrement symptomatique d'un état d'esprit trop répandu : « Les femmes encore plus que les hommes sont dans une position d'infériorité à la fabrique : salaire plus bas ; en période de conjoncture normale, concurrence entre elles ; manque d'intérêt pour le travail et par là une certaine passivité devant les conditions qu'on leur fait. Pour ces raisons, il serait d'autant plus important qu'elles s'organisent pour défendre leurs intérêts. Elles devront surmonter un certain individualisme (une ouvrière de A. me disait : « On ne peut rien faire d'entente avec les autres, les ouvrières ne sont pas unies ») qui les pousse parfois à se distancer des collègues et à vouloir se défendre toutes seules. »

Renata Carugo déplore ce désintéressement de trop de femmes pour le syndicat ouvrier et se plaît à rappeler qu'au cours de la huitième session de la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations Unies « plusieurs des représentantes ont souligné qu'il importait d'encourager les femmes à faire partie des syndicats, ce qui les mettrait dans une situation plus favorable pour lutter pour l'égalité de rémunération ».

M^{lle} Carugo termine son vaste tour d'horizon en rendant hommage à diverses institutions qui se préoccupent de protéger les travailleurs, inspectorats des fabriques, O. I. T., Commission de la femme des Nations Unies.

Dans d'ultimes conclusions très nuancées, Renata Carugo admet que chaque entreprise doit adopter le système de rémunération qui convient le mieux à sa

structure. Si le travail aux pièces peut avoir la préférence dans certaines branches industrielles, il faut au moins que des garanties soient données à l'employeur et aux travailleurs pour une application équitable du système. La garantie essentielle, à son avis, c'est la participation des représentants des travailleurs à l'étude des temps et à l'élaboration des normes. Il faut ensuite reconnaître la primauté de l'humain. Pour arriver à ces fins, la participation des femmes à l'étude des conditions de travail dans l'entreprise, mais aussi à l'action syndicale qui constitue en définitive la meilleure garantie d'une protection équitable, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, sont les moyens les plus indiqués pour améliorer la situation. Si le standard de vie des ouvrières peut être comparé avantageusement à celui d'autres pays, il faut veiller à ne pas accentuer trop le rythme du travail qui conduit finalement à tuer la poule aux œufs d'or! Mlle Carugo n'ignore pas pour autant la condition particulière de l'économie suisse, c'est-à-dire la pauvreté naturelle et le manque de matières premières. Cela ne doit pas conduire à faire passer le rendement économique avant le point de vue humain. « Il faut concilier les deux aspects du problème. La solution devrait être recherchée dans une collaboration loyale entre les syndicats ouvriers et le patronat qui s'appliqueraient, d'un commun accord, à étudier les méthodes nécessaires pour obtenir une augmentation de la productivité (meilleure organisation, perfectionnement de l'outillage, intéressement des ouvriers), sans avoir recours en premier lieu à des moyens qui — comme le salaire aux pièces — exercent une pression dangereuse sur les ouvrières.

Une collaboration et un échange d'expériences sur le plan international seraient de la plus grande utilité, le problème de la rémunération intéressant tous les pays.

Mais il est indispensable aussi que les employeurs se rendent compte de plus en plus de la nécessité d'apporter des améliorations aux conditions de travail des femmes en usine. Beaucoup d'efforts ont déjà été faits en ce sens. Toutefois, tant que les ouvrières seront totalement épuisées le soir par leur travail, il n'y aura pas encore de vrai progrès; car le progrès véritable fait à l'homme la première place. »

Les militants de nos organisations syndicales, surtout si la main-d'œuvre féminine joue un rôle dans leur sphère d'activité, feront bien d'étudier attentivement la thèse de Mlle Carugo. Car elle ouvre de nombreuses perspectives sur les moyens les meilleurs de protéger les travailleuses, tout en favorisant la productivité. Elle contribuera de plus à favoriser le recrutement des femmes dans nos syndicats ouvriers, pour peu que l'on sache tirer profit des multiples enseignements prodigués par une sociologue avertie, dont le cerveau et le cœur sont largement ouverts au souffle social de notre époque.

J.M.